

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2025 - 399

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°1 BAP A " Ingénieur-e biologiste en analyse de données " est composé comme suit :
-------------------------	--

<u>Président :</u>	M. Benoît BALLESTER CRHC - Inserm
<u>Experts :</u>	Mme Béatrice LORIOD IRHC - Inserm M. Yoan RENAUD IRHC - Inserm
<u>Représentants :</u>	M. Pierre BOURDONCLE IR - Inserm M. Cyril DEGLETAGNE IR - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Olivier FERAUD IRHC - Inserm

Fait à Paris, le 23 septembre 2025

Pour le Président-directeur général,